



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération N° 2017/06

Séance du 22 février 2017

Nombre de membres :

En Exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

L'an deux mille dix sept et le vingt deux février à vingt heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, Maire.

Présents : M. Louis SALA, Mme Jocelyne HUGUEN-RIGAILL, M. Robert RAMIO, Mme Christiane GRIOT, M. Ludovic BARBRY, M. Philippe HUGUENIN, Mme Eliane BERDAGUER, Mme Christine RUIZ, Mr Mickael MAROLLEAU, Mme Magali RIBES, Mme Sylvie PONCET, Mme Myriam DARDENNE, Mme Véronique VILLARD, Mme Sandra MATHEU, M. Michel PALAU ;

Absents excusés : Mme Marie-Christine NEREAU procuration à Mme Eliane BERDAGUER, M. Sébastien SANCHEZ procuration à Mme Sylvie PONCET, M. Jonathan PARON, Mme Aurélie SAUCH procuration à Mme Magali RIBES;

Secrétaire : Mme Magali RIBES

Date de la convocation : 17 février 2017

OBJET : Aménagement ZAC secteur ouest « chemin de Saint Martin » : bilan de la concertation préalable à la création - bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les articles L311-1 et suivants et R 311-1 et suivants du code de l'urbanisme relatifs au régime des ZAC

Vu l'article L122-1 et R 122-5 du code de l'environnement,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2013,

Vu la délibération n° 2016/01 en date du 22/01/2016 concernant le lancement des études préalables à la création de la ZAC et définissant les modalités de concertation,

Vu l'avis de l'autorité environnementale en date du 14/10/2016,

Vu la délibération n° 2016/65 en date du 15/12/2016 définissant les modalités de mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale,

Vu le rapport de présentation exposé par Monsieur le Maire et invitant le Conseil Municipal à approuver le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Secteur Ouest « Chemin de Saint Martin » et de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale,

Considérant la concertation préalable à la création de la ZAC qui s'est déroulée du 12/02/2016 au 31/01/2017 et les observations portées dans le registre de la concertation,

Considérant la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale qui s'est déroulée du 16/01/2017 au 31/01/2017 et des observations portées dans le registre de la mise à disposition du public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le bilan de concertation préalable de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Secteur Ouest « Chemin de Saint Martin » et le bilan de la mise à disposition du public de l'étude d'impact et de l'avis de l'Autorité Environnementale tel que présentés dans les documents annexés à la présente délibération.

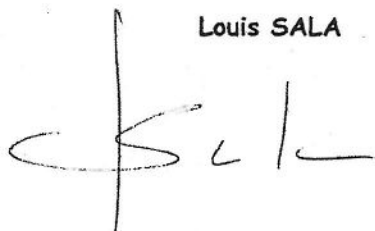
- DIT QUE la présente délibération et les documents qui y sont joints feront l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par la réglementation en vigueur

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours mois et an que dessus.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Louis SALA



Accusé de réception en préfecture
066-216601146-20170222-2017-06-DE
Date de télétransmission : 06/03/2017
Date de réception préfecture : 06/03/2017